

REGLEMENT JEU

Jeu ST JEAN PASTRO 2020 ®

ARTICLE 1 – Société organisatrice

SAINT JEAN SAS au capital de 1 219 520€ immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro : RCS ROMANS B311 821 268, dont le siège social est situé au 44 avenue des Allobroges - 26100 ROMANS, organise du 21/09/2020 au 29/11/2020 inclus un jeu web national gratuit 100 % Gagnant et **avec** obligation d'achat appelé « **Jeu Saint Jean Pastronomie 2020** ».

Le jeu est organisé pour la France métropolitaine (Corse non incluse).

L'adresse du Jeu est la suivante : « **Jeu Saint Jean Pastronomie 2020** ». (CH08) - **SOGEC Gestion, 91973 Courtabœuf cedex**

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse non incluse), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. Les participants peuvent participer une fois par semaine avec des preuves d'achat différentes.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative.

Il ne sera admis qu'une seule dotation (robot Companion ou Box Pastronomie) par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse mail) pendant toute la durée de validité du jeu. En cas de dotations multiples, seule la première participation valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

ARTICLE 3 – Annonce du jeu

Le jeu est annoncé sur le site Internet suivant : <https://www.saint-jean.fr/>, ainsi que sur les supports suivants :

Stickers on-pack avec présentation des dotations sur les produits inclus dans l'opération
Relais réseaux sociaux
PLV : bacs frais / joues de TG / fronton

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Modalités de participation

Pour participer à ce jeu, le participant doit :

1. Acheter deux produits simultanément parmi les produits porteurs de l'offre : **Pâtes farcies, suprêmes soufflés, quenelles**. Les achats doivent être effectués entre le 21/09/2020 et le 29/11/2020

Liste des produits concernés :

3 266 140 060 176
3 266 140 061 548

RAVIOLI AUX GIROLLES POELES PERSIL DE LA DROME
RAVIOLI AU COMTE AOP NOIX DE MUSCADE

3 266 140 061 555	RAVIOLI AU FROMAGE BOURSIN® AIL & FINES HERBES
3 266 140 061 562	RAVIOLI AU BŒUF CUISINE POIVRE DE TIMUT
3 266 140 061 586	RAVIOLI AU SAINT MARCELLIN IGP NOIX DU DAUPHINE
3 266 140 061 609	RAVIOLI AU BLEU DU VERCORS AOP BAIES ROSES
3 266 140 061 593	RAVIOLI A L'OSSAU IRATY AOP PIMENT ESPELETTE AOP
3 266 140 062 682	RAVIOLI AU FROMAGE BOURSIN® AIL & FINES HERBES FORMAT GENEREUX
3 266 140 062 699	RAVIOLI COMTE AOP ET NOIX DE MUSCADE FORMAT GENEREUX
3 266 140 062 705	RAVIOLI AU BLEU DU VERCORS AOP BAIES ROSES FORMAT GENEREUX
3 266 140 062 712	RAVIOLI ST MARCELLIN IGP NOIX DU DAUPHINE FORMAT GENEREUX
3 266 140 061 524	RAVIOLI AUX TOMATES CONFITES ROMARIN BIO
3 266 140 060 725	RAVIOLI AUX CHAMPIGNONS RISSOLES AIL DES OURS BIO
3 266 140 061 531	RAVIOLI AUX EPINARDS CUISINES POINT D'AIL BIO
3 266 140 061 739	RAVIOLI AU COMPTE AOP POIVRE NOIR BIO
3 266 140 058 272	SUPREMES SOUFFLES NATURE 4x120g
3 266 140 058 289	SUPREMES SOUFFLES BROCHET 4x120g
3 266 140 058 296	SUPREMES SOUFFLES 5 LEGUMES 4x120g
3 266 140 057 824	SUPREMES SOUFFLES VOLAILLE & MORILLES 4x120g
3 266 140 061 357	SUPREMES SOUFFLES NATURE BIO 4X100G
3 266 140 059 064	SUPREMES SOUFFLES CEPES & GIROLLES 4x120g
3 266 140 059 668	SUPREMES SOUFFLES EMMENTAL DE SAVOIE IGP 4x120g
3 266 140 062 385	QUENELLES NATURE AU BEURRE DE BRESSE AOP 4x85g
3 266 140 062 392	QUENELLES DE BROCHET FACON BEURRE BLANC 4x85g
3 266 140 062 415	QUENELLES EMMENTAL & MORILLES 4x85g
3 266 140 062 408	QUENELLES DE VEAU FACON BLANQUETTE 4x85g
3 266 140 053 505	SAUCE MORILLES 200g
3 266 140 053 512	SAUCE NANTUA 200g

1. Se connecter sur le site avant le 6 décembre 2020 minuit: www.saint-jean.fr
2. Le consommateur choisit un produit parmi la liste proposé sur lequel il devra répondre à une question – si la réponse est correcte, il sera inscrit au tirage au sort de la semaine.
3. Le consommateur remplit le formulaire d'inscription pour jouer à chacun de ses achats de 2 produits Saint Jean, tirage au sort toutes les semaines.
4. Télécharger le ticket de caisse où doivent figurer les deux produits de la marque Saint Jean ® **Pâtes farcies, suprêmes soufflés, quenelles** et où doivent être entourés le montant et la date correspondant à vos achats ainsi que les 2 gencods, accepter le règlement du jeu en cochant la case d'acceptation prévue à cet effet, et valider

Le ticket devra laisser apparaître :

- Le nom du point de vente,
- La date et l'heure de votre achat compris entre le 21/09/2020 et le 29/11/2020 inclus qui doit précéder la date/heure de votre participation.
- Le nom des produits achetés ainsi que les prix obligatoirement entourés,
- Le montant total (TTC) de votre preuve d'achat.

Tout ticket de caisse non conforme à ces spécifications ou illisible ne sera pas pris en compte.

Il est entendu que tout autre mode de participation que via le réseau Internet est exclu.

Jeu limité à 1 dotation Robot Companion ou box Pastronomique par foyer sur l'ensemble du jeu, même nom, même adresse postale et/ou même adresse e-mail

4. 2 Conditions de participation au Jeu

Toute participation ou inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée, enregistrée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexactes ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent la société organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile. Toute indication fautive ou erronée entraîne l'élimination immédiate de leur participation et de leur gain.

ARTICLE 5 - Désignation des gagnants

Jeu limité à 1 dotation Robot Companion ou box Pastronomique par foyer sur l'ensemble du jeu, même nom, même adresse postale et/ou même adresse e-mail.

Un tirage au sort sera effectué chaque semaine avec une pyramide de dotations. Après vérification des preuves d'achat, le gagnant recevra un mail lui indiquant la dotation gagnée.

Pyramide des dotations

1^{ère} semaine : 5 abonnements Box Patronomiques

2^{ème} semaine : 1 robot I Companion – 4 abonnements Box Patronomiques

3^{ème} semaine : 5 abonnements Box PastronomiquesNon

4^{ème} semaine : 1 robot I Companion – 4 abonnements Box Patronomiques

5^{ème} semaine : 5 abonnements Box Pastronomiques

6^{ème} semaine : 1 robot I Companion – 4 abonnements Box Patronomiques

7^{ème} semaine : 5 abonnements Box Pastronomiques

8^{ème} semaine : 1 robot I Companion – 4 abonnements Box Patronomiques

9^{ème} semaine : 1 robot I Companion – 4 abonnements Box Patronomiques

10^{ème} semaine : 5 abonnements Box Pastronomiques

11^{ème} semaine : 5 abonnements Box Pastronomiques

Toutes les personnes non sélectionnées pour les dotations robot I Companion ou Box Pastronomiques lors du tirage au sort recevront un Webcoupon d'une valeur de 1€

Un e/mail leur sera envoyé les dirigeant vers le site internet pour accéder à leur bon de réduction.

En cas de non-chargement de la page, se rapprocher du service consommateurs SOGEC. « service-consommateur@sogec-marketing.fr »

ARTICLE 6 - Lots mis en jeu et remise

6.1. Dotations mises en jeu

- 1er lot : 5 Robots Robot Cuiseur I-Companion Touch XL Blanc / Silver écran tactile MOULINEX - HF936E00d'une valeur unitaire avec éco part de 1299€ TTC.
Les gagnants des Robots recevront leur lot par voie postale (en colis suivi) à l'adresse qu'ils auront indiquée dans le formulaire sur le site lors de leur participation, dans un délai de 6 à 8 semaines sous réserve de la conformité de leur preuve d'achat.
- 2^{ème} lot : 50 abonnements box Pastronomique Saint Jean d'une valeur commerciale unitaire d'environ 60€ par box soit 120€TTC. L'abonnement Box Pastronomique se compose de 2 box. Vous serez livré à

l'adresse communiquée lors de votre participation. Votre colis sera composé de produits Saint Jean et sera livré par Chronopost Food qui vous indiquera par mail l'arrivée de votre colis.

- Détail des box :
 - 1 box envoyé en décembre avec des produits frais Saint Jean
 - 1 box envoyé en février avec des produits surgelés Saint Jean

Les colis seront composés de produits frais et surgelés. Ils seront soumis à une conservation comprise entre 0°C et +4°C pour les produits frais ou -18°C pour les produits surgelés du départ de notre entrepôt jusqu'à la livraison dans votre réfrigérateur ou congélateur. De ce fait le colis pourra vous être remis en main propre uniquement. N'hésitez pas à prendre contact avec Chronopost pour organiser la livraison du colis dès réception de leur mail vous donnant votre numéro de suivi de colis (mettre le lien suivant <https://www.chronopost.fr/fr/suivi-colis>).

6.2. Précisions relatives aux lots

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à un tiers.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échange des lots gagnés. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les dotations qui n'auraient pu pour quelque raison que ce soit, être attribuées aux gagnants, seront remises en Jeu par un tirage au sort à la fin du jeu.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

- La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » / « téléphonique empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance externes. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.
- La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.
- Les modalités du jeu de même que les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
- La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.
- La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

- La société organisatrice n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire ou de son éditeur, conformément à la réglementation en vigueur.
- La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des participants.
- La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'adresse email erronée, qui empêcherait la réception du code unique aux gagnants concernés.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre du présent Jeu, la Société organisatrice a souhaité faire appel à un prestataire externe, **SOGEC GESTION** situé à **Villebon sur Yvette** pour la collecte, le traitement des données personnelles relatives aux participants et l'attribution de la dotation au(x) gagnant(s).

Les informations personnelles nominatives que le participant accepte de communiquer en s'inscrivant au présent Jeu font l'objet d'un traitement informatisé par le prestataire visé ci-avant, pour le compte de la société organisatrice, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La transmission par le participant de ses données personnelles est indispensable pour participer au Jeu, de la même manière que le traitement de ses données personnelles par le prestataire est nécessaire pour valider sa participation.

Par ailleurs, les coordonnées personnelles des gagnants pourront être transmises par la Société Organisatrice ou son prestataire, à d'autres prestataires externes en charge de la livraison de certaines dotations, qui s'engagent à les utiliser à cette seule fin, dans le respect de la réglementation en vigueur et à les supprimer à l'achèvement de la livraison.

Les données personnelles communiquées par les participants seront conservées pendant la durée nécessaire au bon déroulement du Jeu, soit pendant une durée de **2 mois**. En l'absence de demande spécifique, le prestataire s'engage à les supprimer définitivement de l'ensemble de ses supports de stockage à l'issue du Jeu.

Conformément au Règlement européen n°2016/679 en vigueur le 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles, ainsi qu'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression sur simple demande écrite auprès de la Société organisatrice : **Saint Jean, « Jeu Saint Jean Pastronomie 2020 », au 44 avenue des Allobroges - 26100 ROMANS**

Les participants qui souhaiteraient s'opposer au traitement de leurs informations personnelles par le prestataire externe ou qui souhaiteraient exercer leur droit de suppression leurs informations personnelles avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

Il est également précisé que dans l'hypothèse où la dotation remportée consisterait en un évènement filmé ou donnant lieu à la prise de clichés, vidéos et autres publications permettant d'identifier le ou les gagnant(s), ce(s) dernier(s), après avoir signé une autorisation spécifique d'utilisation et reproduction de son image, est réputé avoir accepté d'être filmé et/ou photographié par la Société Organisatrice et/ou ses éventuels partenaires (médiat ou autres) pour la publication sur les supports indiqués dans ladite autorisation.

Le ou les gagnant(s) restera(ont) libre(s) de s'opposer au traitement (reproduction, publication, transfert etc...) de ses(leurs) données personnelles, y compris ses(leurs) attributs personnels incluant son (leurs) image(s) et permettant de l'(les)identifier. Celui-ci(ceux-ci) pourra(pourront) exercer ce droit d'opposition auprès de la société organisatrice à l'adresse précitée.

ARTICLE 10 – Règlement

10.1 Dépôt

Le présent règlement complet est déposé chez SAS ACJIR Nicolas – Sibenaler – Beck, Huissiers de justice, Huissier de justice à 25 rue Hoche 92263 Juvisy.

10.2. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve.

10.3. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit à l'adresse du Jeu, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

10.4. Consultation

Le règlement complet est disponible gratuitement est librement consultable et imprimable sur le site Internet : <https://www.saint-jean.fr>

En cas de différence entre la version du règlement déposé auprès de l'étude de l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

ARTICLE 11 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française. En cas de contestation ou de désaccord persistant, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Le litige relèvera des juridictions compétentes de la ville de la société organisatrice.



Extrait de règlement

Jeu 100% gagnant du 21/09/2020 au 29/11 /2020 inclus, valable en France métropolitaine (Corse non incluse), pour l'achat simultané de deux produits porteurs de l'offre : pâtes farcies, suprêmes soufflés, quenelles du 21/09/2020 au 29/11/2020 comportant un sticker.

- Pour participer, il suffit de d'acheter simultanément 2 produits Saint Jean® parmi les produits porteurs de l'offre : pâtes farcies, suprêmes soufflés, quenelles, garder le ticket de caisse et se connecter sur le site Internet : <https://saint-jean.fr/> avant le 06/12/2020 minuit et de suivre la procédure
- Lots mis en jeu sur toute la durée du Jeu :
 - 5 Robots Cuiseur I-Companion Touch XL Blanc écran tactile MOULINEX - HF936E00 d'une valeur unitaire avec éco part de 1299€ TTC.
 - 50 abonnements box Pastronomie St Jean d'une valeur commerciale unitaire d'environ 60€ par box soit 180€ TTC
 - Des Webcoupons d'une valeur unitaire de **1€** à valoir sur la gamme Saint Jean : ravioles, quenelles, pâtes fraîches, plats cuisinés.

Jeu limité à 1 dotation Robot Companion ou box Pastronomique par foyer sur l'ensemble du jeu, même nom, même adresse postale et/ou même adresse e-mail.

Règlement déposé chez -- SAS ACJIR - SCP Nicolas – Sibenaler – Beck, Huissiers de justice, à 25 rue Hoch 92263 Juvisy.

Sauf avis contraire de votre part, les données à caractère personnel que vous acceptez de communiquer pour participer au présent Jeu sont informatisées par notre prestataire, [**SOGEC**] en charge du traitement de vos données personnelles pour le compte de Saint Jean. Elles sont conservées 6 mois après la date de fin de l'opération. Conformément au Règlement européen n°2016/679 en vigueur le 25 mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles, ainsi que d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification et de suppression sur simple demande écrite à l'adresse suivante : **Saint Jean, [Jeu Saint Jean Pastronomie 2020] 44 avenue des Allobroges - 26100 ROMANS**